

Guy Mollet, Réflexions sur le Plan Eden

Légende: En 1952, Guy Mollet, président de l'intergroupe socialiste à l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe, se félicite des propositions contenues dans le Plan Eden qu'il perçoit comme une évolution positive du Royaume-Uni sur les questions européennes.

Source: Notre Europe. Revue européenne. dir. de publ. HOFFET, Frédéric; TABOUIS, Geneviève; ZENNER, Jacques. 1952, n° 16-17; 3e année. Strasbourg: Société européenne d'éditions et de publications. "Réflexions sur le Plan Eden", auteur: Mollet, Guy, p. 59-64.

Copyright: (c) Notre Europe / Société européenne d'édition et de publications

URL: http://www.cvce.eu/obj/guy_mollet_reflexions_sur_le_plan_eden-fr-31f28488-0a1f-439c-993f-57f02b8ecac6.html

Date de dernière mise à jour: 06/01/2014

Réflexions sur le Plan Eden

par Guy Mollet

Le 30 mai dernier, j'ai quitté la scène des séances de Strasbourg avec beaucoup d'optimisme et d'espoir.

Nous avons pu constater dans les quelques jours d'une session fiévreuse et même passionnée, l'intérêt renouvelé que nos amis britanniques manifestaient pour l'Europe, et le caractère positif de la politique qu'ils entendaient suivre. Les représentants des « Six » avaient su, eux aussi, surmonter les préoccupations de propagandes et les divergences de détail pour appuyer, quasi unanimement, une résolution qui reste parmi les meilleures qui aient été rédigées à Strasbourg. Il y avait eu accord entre eux pour réclamer la création rapide, entre les « Six », d'une communauté politique aux pouvoirs limités mais réels (« avec la participation d'autres pays, si cela s'avérait possible »), accord pour que la Grande Bretagne et les autres Pays d'Europe soient associés, dès l'origine, aux études et aux négociations, pour que soit fixé en même temps que la structure de la Communauté Politique, le statut « d'Etat associé » à la Communauté, n'assumant qu'une partie des obligations, n'ayant en contre partie qu'une partie des droits.

A l'origine de ce nouveau climat était le Plan Eden. Les lecteurs de « Notre Europe » ont déjà reçu une information précise sur ses modalités. Le Gouvernement Britannique proposait que des liaisons organiques fussent établies entre les organes ministériels et parlementaires (« Conseil des Ministres », « Assemblée Commune »), les communautés restreintes (Plan Schuman, Communauté de Défense) et les organes correspondants du Conseil de l'Europe (Comité de Ministres et Assemblée Consultative).

Ces liaisons, précisait le mémorandum britannique, avaient pour but de donner à certains Etats qui, comme la Grande Bretagne ne peuvent participer à ces Communautés, la possibilité de s'associer étroitement à leur action.

Il est apparu que le moyen le plus commode d'assurer les liaisons était d'autoriser les Pays Membres du Conseil de l'Europe autres que les « Six » à envoyer des observateurs au Conseil des Ministres et à l'Assemblée Commune des Communautés restreintes. Ceci permettait d'établir un système de consultation permanente entre la Grande Bretagne notamment et les Communautés restreintes, et faciliter l'extension à la Grande Bretagne et à d'autres Pays des mesures que les « Six » avaient été amenés à envisager dans le cadre des Communautés restreintes (par exemple, au programme de répartition des ressources en charbon ou en acier, en cas de pénurie de ces produits).

Il est bien clair que l'octroi de tels privilèges à la Grande Bretagne (ou à d'autres Pays Membres du Conseil de l'Europe) n'est concevable que si celle ci est disposée à accepter des obligations équivalentes à l'égard de chacune des Communautés restreintes — par exemple à fournir des renseignements sur son industrie du charbon et de l'acier de même importance que ceux que ses représentants auront pu obtenir en suivant, comme observateurs les travaux du Conseil des Ministres du Plan Schuman.

M. Eden devait, à une réunion du Comité des Ministres en Mai, déclarer solennellement que telle était en effet l'intention de son Gouvernement — intention que son adjoint, M. Nutting, confirmait peu après à la Tribune de l'Assemblée.

Je n'insisterai pas davantage sur les modalités du Plan Eden. En étudiant le détail, on se rend compte à quel point il reflète et les modes de penser et d'agir de nos amis d'Outre Manche, et aussi leur esprit pratique. Qu'il me suffise de souligner le progrès considérable qu'il représente dans l'attitude britannique : l'Angleterre — et M. Eden ensuite aux Communes le déclarait sans équivoque — veut aujourd'hui s'associer à l'*activité politique* des communautés restreintes. Elle se déclare même prête à être associée à la future communauté politique. Elle est disposée, pour mener à bien cette politique, à assumer certaines responsabilités effectives à l'égard des Communautés. On conçoit que le Plan ait reçu un accueil chaleureux à Strasbourg.

M. Eden, par son initiative, permet de dépasser des obstacles sur lesquels butte depuis deux ans le Conseil de l'Europe, en présentant, avec toute l'autorité qui s'attache à une initiative gouvernementale, un schéma

neuf pour l'organisation de l'Europe Unie.

Quel est ce schéma ?

Les six pays continentaux poursuivraient la réalisation des institutions supranationales qui paraissent indispensables pour donner une solution au problème allemand, en liant définitivement l'Allemagne Occidentale à l'Europe, en fixant définitivement le destin de l'Allemagne. Ces organismes supranationaux ne seraient pas des systèmes fermés, « super Etat » continental en puissance : nous nous y retrouverions au coude à coude avec nos amis de Grande Bretagne — et sans doute aussi d'autres Pays européens — qui resteraient associés à la vie quotidienne de ces institutions. Ils n'y seraient pas « fullminder » [*sic*: « full members »], ils n'y auraient en quelque sorte, qu'une « participation restreinte » — suffisante pour que fut maintenue la cohésion de l'ensemble de l'Europe.

Le plan Eden fournit une possibilité réelle de tenir compte des réserves justifiées que la politique actuelle de fédération de la seule Europe continentale a pu susciter dans de larges couches de l'opinion française et de l'opinion européenne.

Au moment où l'Assemblée se réunit à nouveau, l'optimisme du mois de Mai est il encore de mise ? J'espère que les prochaines semaines nous rassureront pleinement.

Je dois dire que, malgré la sympathie et l'intérêt général qui ont accompagné l'entrée en vigueur du Plan Schuman, je crains que la politique européenne soit en ce moment doublement menacée : par un durcissement de ses adversaires déclarés, comme par l'incompréhension de certains de ses partisans.

Des adversaires, il y a peu de choses à dire. Les controverses autour des projets européens nous les ont fait connaître : les uns sont les représentants d'un nationalisme, voire d'un chauvinisme dépassé et les autres, les défenseurs des intérêts de certains milieux patronaux sclérosés qu'inquiètent les chances de transformations sociales contenues dans l'Union européenne. L'opposition de la grosse sidérurgie française au Plan Schuman n'est un secret pour personne, ni les moyens matériels considérables qu'elle a mis en œuvre pour essayer de dresser l'opinion publique et parlementaire contre cette initiative du Gouvernement français. Des échecs répétés devant le parlement n'ont pas désarmé ces opposants; ils essayeront sans doute, de revenir à la charge, en « noyant » la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier. Nous aurons — et ce sera l'une des tâches de l'Assemblée du pool — à rester vigilants : les dispositions anti trust du Traité devront être appliquées sans faiblir, dans tous les Pays.

Les offensives patronales ne sont pas ce qui m'effraie le plus — y faire front est la première tâche d'un militant et d'un élu socialiste —. Ce qui m'inquiète vraiment, c'est qu'elles trouvent un terrain propice dans une recrudescence du nationalisme. La folle nuit de juillet, où jusqu'à l'aube, nos six ministres des Affaires Etrangères promènèrent le siège des institutions de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier de Turin à Mondorf les Bains, illustre le côté anecdotique de l'affaire. La Sarre, ce Trieste franco allemand est une autre pierre de touche de l'indécision de l'opinion : voici des gouvernants qui ont accepté l'idée d'abandonner pour l'Europe le contrôle de leur armée, de leur acier, de leur charbon, et ils ne peuvent faire les quelques concessions mutuelles qui aboutiraient à un modus vivendi en Sarre... Et cela, non par manque de bonne volonté ou de « statemanship » de la part de leurs dirigeants, mais parce qu'ils craignent d'être désavoués par leur opinion publique plus alertée sur ce petit problème que sur les grandes décisions de l'Union européenne. La question sarroise reste pendante : elle a failli faire échouer le pool charbon acier et bloque depuis près d'un an toute l'activité gouvernementale du Conseil de l'Europe. Demain elle sera un obstacle de plus pour la Communauté européenne de Défense...

Je reste malgré tout persuadé que nous pouvons encore, dans les prochains mois, prendre les mesures décisives qui donneront un visage nouveau à l'Europe. Il faut faire vite : le temps ne travaille plus pour nous. Quelques déceptions nouvelles, et les opposants dont je rappelais la force peuvent l'emporter. Est ce donc trop demander que tous les Européens sensés mettent de côté, pendant un temps, leurs slogans de propagande, et acceptent de travailler sans réticence à la réalisation commune de cet objectif sur lequel l'Assemblée européenne s'était trouvée unanime : créer, en partant des six Pays, une Communauté politique

limitée qui soit supranationale d'une part, en association organique avec la Grande Bretagne et les autres Pays Membres du Conseil de l'Europe, d'autre part. Ou bien sommes nous de tels individualistes que, d'accord sur l'essentiel, nous ne soyons néanmoins pas capables de surmonter nos divergences de détail ?

J'ai, pour ma part, toujours soutenu une politique d'union, et le parti que j'ai l'honneur de représenter dans les Assemblées de l'Europe, l'a faite sienne aussi et a toujours apporté l'appui décisif de ses voix dans certains scrutins capitaux pour l'Union européenne. Mais elle ne pourra se poursuivre au moment où les décisions suprêmes seront à prendre que si elle est *effectivement* mise en application par tous ceux qui s'en réclament —, et si ceux ci acceptent comme inséparables et d'égale importance les *deux termes du problème* : le caractère supranational de la communauté agréée et son association effective avec la Grande Bretagne. Sans cela nous sommes en pleine équivoque, et mieux vaudrait constater dans la clarté nos désaccords et rechercher sans fard s'ils procèdent de conceptions économiques, voire philosophiques incompatibles.

Il est vrai, et je m'en félicite, qu'une des premières démarches de la Haute Autorité, a été de donner suite à la suggestion britannique, d'envoyer une délégation permanente à Luxembourg, représenter le Royaume Uni auprès de la Haute Autorité. C'est une mesure importante. Elle ne suffit pas encore, et le gouvernement anglais lui même en a conscience. Elle constitue seulement comme le déclarait M. Nutting à Strasbourg, un lien diplomatique analogue à ce que peuvent être les relations entre deux pays amis.

Que désire M. Eden — et aussi la quasi unanimité de l'assemblée de Strasbourg ? C'est étendre cette association à l'activité politique des communautés, à leurs institutions parlementaires et ministérielles. Bien peu de chose a été fait jusqu'ici en ce sens. Nous n'avons en que trop de déclarations de principe. Au moment où nos pays s'appêtent à sceller des engagements qui conditionneront leur avenir, il est indispensable que les intentions de leurs gouvernements et de leurs Parlements se matérialisent dans des décisions nettes, signes irrécusables de la politique qu'ils entendent suivre.

Sans cela, est il même besoin de dire qu'une politique du fait accompli, qui tendrait à couper la petite Europe des « Six », de la Grande Bretagne, et des pays Scandinaves n'aurait guère de chances d'obtenir l'appui de nos Parlements, et qu'elle devrait en tous cas compter avec l'opposition résolue des socialistes d'Europe ?

Tous ces problèmes vont être largement débattus à Strasbourg. On est en droit d'escompter des assemblées qui y siègent des décisions d'importance. Les artisans de l'Europe sauront ne pas se dérober devant elles.